L'Ecole du Cycle d'orientation

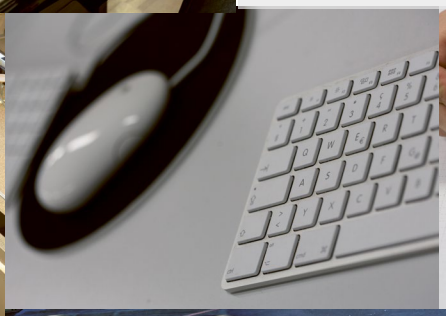
Informations à l'intention des parents

Edition 2026

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA











Remarque générale: pour des raisons de lisibilité, le masculin est utilisé comme générique.

Sommaire

Préface 7

1. Mission de l'école 9
- 1.1 HarmoS 9
- 1.2 Buts de l'école 10
- 1.3 Caractéristiques du cycle 3 10
- 1.4 Une école pour tous 10
- 1.5 Santé à l'école 11

2. Structure de l'école du cycle d'orientation 13
- 2.1 Acteurs en présence 13
- 2.2 Approches pédagogiques 13
- 2.3 Mesures de soutien 15
- 2.4 Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) et autres partenariats 15

3. Collaboration école-familles 17
- 3.1 Rôle de l'élève 17
- 3.2 Rôle des parents 17
- 3.3 Rôle de l'école 18

4. Enseignement–apprentissage 19
- 4.1 Plan d'études romand 19
- 4.2 Grille horaire 21
- 4.3 Encouragement à l'apprentissage de la langue partenaire et immersion 22
- 4.4 Travail personnel de l'élève 23

5. Evaluation 25
- 5.1 Evaluation des apprentissages 25
- 5.2 Evaluations cantonales 25
- 5.3 Evaluation du développement des capacités transversales 26
- 5.4 Atteinte des objectifs d'apprentissage 27
- 5.5 Bulletin scolaire 28

6. Orientation des élèves 29
- 6.1 Procédure de passage de l'école primaire vers l'école du cycle d'orientation 29
- 6.2 Changement de type de classe 30
- 6.3 Prolongation de la scolarité 30
- 6.4 Centres d'orientation professionnelle 32
- 6.5 Passage au postobligatoire 34

Contacts utiles 35

Ecoles du cycle d'orientation francophone

Arrondissement 1

Ecole du CO d'Estavayer
Route de la Chapelle 33
1470 Estavayer-le-Lac
www.co-broye.ch/coes
T +41 26 663 95 00



Ecole du CO de Domdidier
Route des Vuarines 41, CP 56
1564 Domdidier
www.co-broye.ch/codo
T +41 26 676 95 20



Ecole du CO de Morat
Wilerweg 53, CP 203
3280 Morat
www.corm.ch
T +41 26 672 86 00



Ecole du CO de Cugy
Chemin de Vesin 15
1482 Cugy
www.co-broye.ch/cocy
T +41 26 664 88 40



Arrondissement 2

Ecole du CO de Marly
Route des Ecoles 28
1723 Marly
www.co-marly.ch
T +41 26 439 91 20



Ecole du CO de Jolimont
Rue des Ecoles 11, CP 182
1701 Fribourg
www.co-jolimont.ch
T +41 26 352 92 20



Arrondissement 3

Ecole du CO de Pérolles
Boulevard de Pérolles 68
1700 Fribourg
www.co-perolles.ch
T +41 26 424 55 88



Ecole du CO du Belluard
Derrière-les-Remparts 9
1700 Fribourg
www.co-belluard.ch
T +41 26 352 92 00



Arrondissement 4

Ecole du CO de Sarine Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
www.co-sarineouest.ch
T +41 26 470 43 00



Ecole du CO du Gibloux
Route des Combes 2
1726 Farvagny
www.co-gibloux.ch
T +41 26 411 99 11



Arrondissement 5

Ecole du CO de la Glâne
Route d'Arruffens 17
1680 Romont
www.co-glane.ch
T +41 26 651 99 33



Arrondissement 6

Ecole du CO de Bulle
Rue de la Léchère 40
1630 Bulle
www.co-gruyere.ch
T +41 26 919 27 00



Ecole du CO de Riaz
Rue Michel-Corpataux 11
1632 Riaz
www.co-gruyere.ch
T +41 26 919 28 00



Arrondissement 7

Ecole du CO de La Tour
Route de Ronclina 2
1635 La Tour-de-Trême
www.co-gruyere.ch
T +41 26 919 29 00

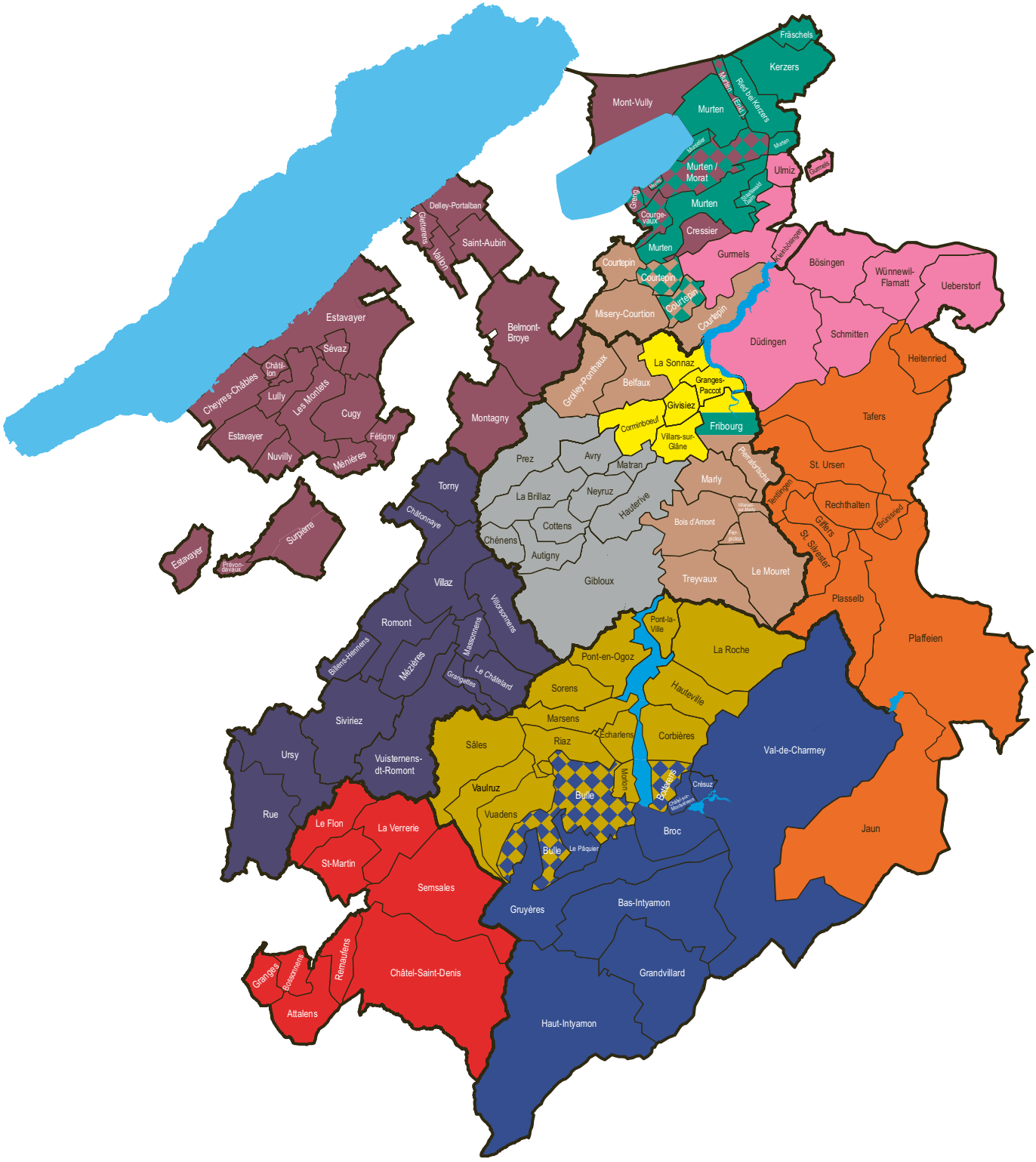


Arrondissement 8

Ecole du CO de la Veveyse
Chemin des Crêts 9
1618 Châtel-St-Denis
www.co-veveyse.ch
T +41 21 948 81 21



Carte du canton



Préface

«L'important dans la vie, c'est d'avoir des racines et des ailes. Il faut savoir d'où l'on vient, de quelle culture on est issu, pour prendre son envol et devenir soi-même».

Patrick de Carolis

Madame, Monsieur, chers Parents,

L'adoption du Concordat HarmoS, l'adhésion à la Convention Scolaire Romande, la Loi Scolaire du 9 septembre 2014 et son Règlement du 19 avril 2016, les directives sur la perméabilité et l'ouverture d'une quinzième école du cycle d'orientation (CO) francophone ont entraîné des modifications du système scolaire fribourgeois. La présente brochure, réactualisée, vous propose des informations essentielles sur cette période de la scolarité.

L'école du cycle d'orientation comporte les trois dernières années de la scolarité obligatoire; inscrit dans la continuité des cycles 1 et 2, le troisième se démarque des deux précédents par sa structure. Aussi, le cycle 3 se distingue-t-il par son organisation en trois types de classe, tenant compte des aptitudes et du projet professionnel de chaque élève. D'ailleurs, la part vouée à l'orientation et au choix de la formation postobligatoire augmente pour faire partie intégrante du programme de formation. L'attention particulière portée au développement de compétences transversales, telles que la communication ou la collaboration, permettant à l'élève de se préparer à devenir un citoyen responsable, se poursuit au cycle 3.

Actuellement, dans le canton de Fribourg, les élèves sont accueillis au sein de quinze établissements francophones du cycle d'orientation. Enseignants et directions y œuvrent avec compétence, soucieux d'offrir à chaque élève les conditions d'études et de développement les plus adéquates possibles. Ils sont soutenus dans leur tâche par le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF).

Garante des valeurs humanistes, l'école du cycle d'orientation se profile également comme une institution tournée vers l'avenir, laissant ouvert un vaste horizon de développement.

Madame, Monsieur, chers Parents, nous souhaitons que vos enfants trouvent dans cet ultime cycle de la scolarité obligatoire les outils nécessaires pour faire face aux enjeux professionnels qui seront les leurs, qu'ils puissent développer de solides racines qui leur permettront d'évoluer et de s'épanouir tout au long des années à venir.

Le Chef de service
Hugo Stern

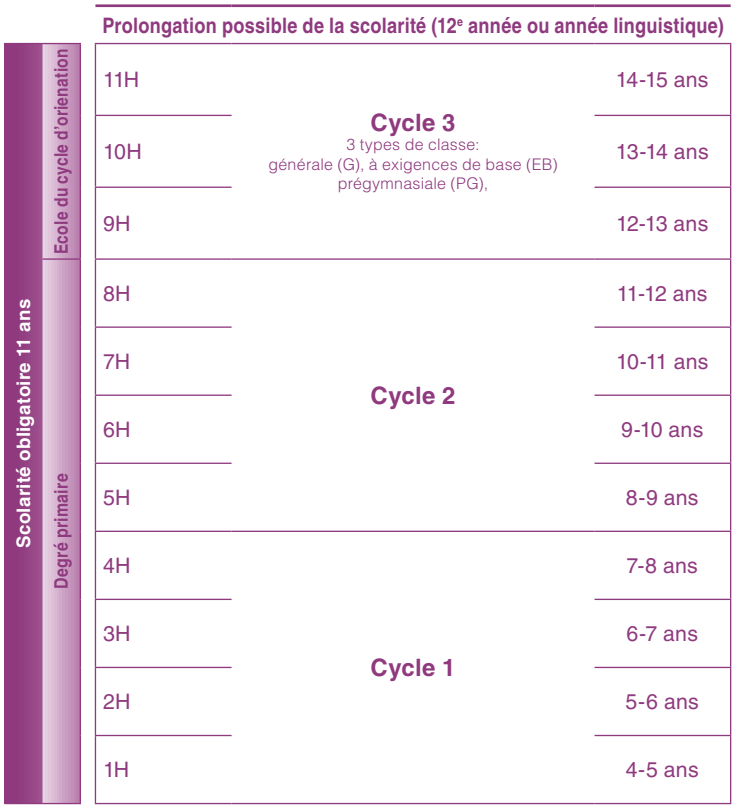
Pour l'inspectorat scolaire
Jacques Descloux
Frédéric Gander

1. Mission de l'école

1.1 HarmoS

En mai 2006, le peuple suisse a accepté la révision des articles constitutionnels qui propose une réforme du système éducatif suisse. De cette votation est né HarmoS, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, approuvé par le canton de Fribourg en 2010.

Les principaux changements intervenus touchent les structures; l'école devient obligatoire dès l'âge de quatre ans révolus, la scolarité s'étend sur onze années réparties en 3 cycles. L'école primaire est organisée en 2 cycles de quatre ans chacun. L'école du cycle d'orientation constitue le troisième et dernier cycle de la scolarité obligatoire et a une durée normale de trois ans.



H: HarmoS

Les objectifs de formation connaissent également des modifications: définition des domaines d'enseignement, enseignement de la deuxième langue nationale, en l'occurrence l'allemand dès la 5H, l'anglais dès la 7H, élaboration de plans d'études communs à chaque région linguistique.
Depuis la rentrée 2013, les années de programme sont dénommées selon la terminologie HarmoS.

1.2 Buts de l'école

—

La nouvelle loi scolaire et son règlement dotent l'école fribourgeoise d'un outil moderne, adapté aux enjeux de la société actuelle, dont la finalité est d'assumer une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Les buts de l'école sont d'amener les élèves à développer au mieux leurs potentialités.

L'école assure l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales définies par les plans d'études, ainsi que d'une identité culturelle basée sur les valeurs universelles d'égalité, d'équité, de justice, de liberté et de responsabilité. L'école favorise chez l'élève le développement d'une personnalité autonome ainsi que l'acquisition de compétences sociales et du sens des responsabilités vis-à-vis de lui-même, d'autrui, de la société, de l'environnement et des générations futures.

1.3 Caractéristiques du cycle 3

—

Le cycle 3 comprend les années 9 à 11 de la scolarité obligatoire. Il s'inscrit dans la continuité des cycles précédents en consolidant les connaissances et les aptitudes qui permettront à l'élève d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement des écoles du secondaire II qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation tout au long de la vie. L'élève complète sa formation et prépare son choix professionnel.

1.4 Une école pour tous

—

Dans sa nouvelle orientation, l'école fribourgeoise se dirige vers une école à visée inclusive, mettant tout en œuvre pour que chacun puisse suivre et acquérir l'entier de la formation obligatoire. Au cycle 3, comme dans les cycles précédents, l'école développe des mesures de soutien en vue de s'adapter aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Elle veille à mettre en place des aménagements permettant à tout élève de suivre l'enseignement auquel il a droit.

Ces mesures peuvent concerner les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, les élèves allophones, les élèves à haut potentiel intellectuel, les élèves présentant des troubles spécifiques des acquisitions scolaires (dyslexie, …), d'ouïe ou de vue, des troubles de l'attention, les élèves en situation de handicap, les élèves sportifs et artistes de talent.

Des mesures de soutien peuvent également être attribuées aux établissements pour leur permettre de mieux gérer les élèves au comportement difficile.

1.5 Santé à l'école

—

L'axe « bien-être et santé » du plan d'études romand a pour but de contribuer à l'équilibre, à l'épanouissement et à l'insertion sociale des enfants et des jeunes ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de leur santé physique et de leur développement psychique.

Les parents sont les premiers responsables de la santé de leurs enfants. Cependant, un bureau «santé à l'école» inter directions (DFAC – DSAS) coordonne les activités de promotion de la santé et de prévention dans les écoles.

Si tous les domaines disciplinaires apportent une contribution à la santé en termes de connaissances ou de compétences, une attention particulière est portée sur des thématiques spécifiques, telles que les valeurs, le climat de classe, la gestion des conflits, les risques en lien avec les nouveaux médias de la communication, … Ainsi, selon la loi sur la santé, l'éducation sexuelle et affective, la prévention des comportements de dépendance, de même que les apports en éducation nutritionnelle sont traités selon les programmes établis. Les contrôles dentaires en font partie; le médecin scolaire est à disposition pour des vaccinations.



Salle de sport CO de Pérolles

2. Structure de l'école du cycle d'orientation

Les écoles du cycle d'orientation sont des établissements publics, scolarisant les enfants des cercles scolaires qui leur sont rattachés. Elles ont une capacité d'accueil entre deux cents et mille élèves. Elles dépendent des communes ou associations de communes pour ce qui concerne les bâtiments, les infrastructures et les transports; de l'Etat pour les aspects pédagogiques et les moyens d'enseignement.

2.1 Acteurs en présence

Le directeur, avec son équipe d'adjoints de direction, est responsable de la gestion pédagogique et administrative de l'établissement. Il assume le rôle de conduite du personnel; il est garant de la qualité de l'enseignement et de l'éducation, ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il représente celle-ci. Chaque établissement compte, selon sa taille, entre une trentaine et une centaine d'enseignants. Certains d'entre eux assurent les tâches de titulaire de classe. Les médiateurs, les travailleurs sociaux en milieu scolaire, le personnel socio-éducatif, les aumôniers, les conseillers en orientation, les collaborateurs administratifs et techniques complètent l'équipe du personnel. L'inspecteur scolaire intervient dans le cadre de certaines décisions liées aux élèves notamment.

2.2 Approches pédagogiques

Au cycle 3, l'organisation en trois types de classes offre un encadrement et des démarches pédagogiques s'adaptant aux besoins de formation de l'élève. Celui-ci peut ainsi consolider et enrichir ses apprentissages au rythme qui lui correspond et renforcer ses compétences, tout en atteignant les attentes fondamentales du plan d'études romand.



Salle de sciences CO de Pérolles

Ainsi, placé dans des classes plus homogènes, l'élève est préparé de manière plus ciblée aux nombreuses possibilités de formation postobligatoire.

Les trois types de classe

Les élèves sont placés dans le type de classe leur convenant au mieux selon les modalités de la procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation décrite au point 6.1. Des changements de type de classe sont possibles tout au long du cycle 3, selon l'explication au point 6.2.

Le tableau ci-dessous explique les caractéristiques de ces trois types de classe:

	Classes à exigences de base (EB)	**Classes générales (G)**	**Classes prégymnasiales (PG)**
Description générale	Elles ont pour objectif d'assurer les connaissances et compétences indispensables que tout élève doit maîtriser au terme de sa scolarité obligatoire. Des méthodes et un rythme adapté aident l'élève à acquérir une solide formation de base. L'encadrement particulier de chaque élève vise son intégration dans le monde professionnel.	Elles ont pour objectif d'atteindre les connaissances et compétences générales permettant à l'élève d'accéder au type de formation qu'il choisira.	Elles ont pour objectif de dépasser les connaissances et compétences générales. L'enseignement, mettant en œuvre des apprentissages graduellement plus difficiles, plus rapides et plus complexes, requiert de la part des élèves une très grande aisance dans le travail scolaire.
Effectif maximum	21 élèves	27 élèves	29 élèves
Après le CO	› Formation professionnelle initiale en entreprise avec ou sans maturité professionnelle intégrée › avec maturité professionnelle post-CFC › école des métiers	› Formation professionnelle initiale en entreprise avec ou sans maturité professionnelle intégrée › avec maturité professionnelle post-CFC › école des métiers › écoles de culture générale et écoles de commerce › études gymnasiales	› Formation professionnelle initiale en entreprise avec ou sans maturité professionnelle intégrée › avec maturité professionnelle post-CFC › école des métiers › écoles de culture générale et écoles de commerce › études gymnasiales

Pour des besoins éducatifs particuliers, d'autres types d'enseignement existent: des mesures d'aide ordinaire de pédagogie spécialisée dispensées en classe ou dans une classe de soutien; des cours de français langue seconde pour les élèves primo-arrivants allophones; un programme préprofessionnel pour les élèves en rupture scolaire et sans projet professionnel. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des directions d'établissement.



Salle d'activités créatrices et manuelles CO de Bulle

2.3 Mesures de soutien

—

Malgré l'organisation par type de classe, qui permet de composer des groupes plus ou moins homogènes, certains élèves rencontrent des difficultés d'apprentissages scolaires. Pour leur permettre de progresser, les établissements proposent des mesures de soutien, sous forme de cours d'appui dans différentes disciplines, de cours de français langue seconde pour les élèves allophones provenant d'autres cantons ou pays, d'études surveillées, de devoirs guidés, de cours de stratégies d'apprentissage, d'autres cours individuels, etc.

Des mesures d'aide ordinaires ou d'aide renforcées de pédagogie spécialisée peuvent être octroyées aux élèves éprouvant de grandes difficultés d'apprentissage.

2.4 Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) et autres partenariats

—

Les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) ont pour objet d'aider les élèves qui en ont besoin par des dépistages, des conseils ou un suivi thérapeutique. Ils collaborent avec les parents et toute personne intervenant auprès de l'élève. Ces prestations sont dispensées, en principe, sur le lieu de scolarisation.

Les parents et les établissements ont la possibilité de recourir à des associations spécialisées offrant des soutiens spécifiques aux élèves à haut potentiel, aux élèves souffrant de troubles du langage ou de troubles de l'attention, etc.

3. Collaboration école-familles

3.1 Rôle de l'élève

L'élève a le droit de recevoir un enseignement qui correspond à son âge et à ses capacités. Conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant, l'élève a la possibilité de donner son avis sur les décisions scolaires importantes le concernant.

L'école veille à développer chez l'élève l'apprentissage de l'autonomie et du sens des responsabilités, lui permettant de s'exprimer sur les questions le touchant personnellement ou en lien avec son avenir.

Il doit pouvoir bénéficier de respect de la part des adultes et d'un climat scolaire de sécurité et de confiance. Il doit connaître les différentes mesures d'aides et de soutien à sa disposition, afin de pouvoir y faire appel.

L'élève est tenu de participer à l'ensemble des cours et des activités scolaires. Il démontre un comportement adéquat et se conforme aux règles de vie de l'établissement. Il fait preuve de respect envers les camarades, les enseignants, le personnel de l'établissement et les autorités scolaires. Il s'investit dans son travail scolaire, en classe comme dans le cadre de son travail personnel.

3.2 Rôle des parents

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Dans un esprit de collaboration réciproque, ils soutiennent et encouragent leur enfant dans son travail personnel et ses apprentissages scolaires, en créant un environnement propice au travail scolaire, en l'aidant à planifier son temps et en étant attentifs à sa bonne hygiène de vie. Ils assistent aux séances d'information, aux entretiens individuels organisés par l'école et veillent à ce que leur enfant fréquente l'école aux horaires établis.

Les parents se conforment aux attentes de l'école, en particulier aux consignes des enseignants. Ils sont entendus préalablement à toute décision affectant ou pouvant affecter le statut de leur enfant, à savoir ses droits et devoirs, son parcours et son avenir scolaires.

Le conseil des parents, constitué par les communes, en collaboration avec la direction de l'établissement, permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes.

Les associations faîtières de parents, lorsqu'elles existent, y sont en principe représentées.

3.3 Rôle de l'école

—

L'école seconde les parents dans leur responsabilité éducative. Elle est attentive à instaurer une communication avec les familles. Le travail scolaire, évalué régulièrement, fait l'objet d'une communication précise et commentée à l'élève et à ses parents. Ce lien est assuré au moyen des séances d'information et des entretiens individuels. Chaque établissement prévoit au minimum les entrevues de la première mi-semestre, où sont présentés le fonctionnement de la classe, les objectifs poursuivis, les buts et modalités de l'évaluation, ainsi que les conditions d'orientation.

Le carnet de devoirs ou agenda scolaire représente également un moyen important d'informer les familles. Dans la plupart des établissements, une revue ou un journal transmet les comptes-rendus et autres informations relatives à la vie de l'établissement. Les sites internet sont tenus à jour et indiquent les événements ou activités propres.



Salle de travail social CO de Jolimont

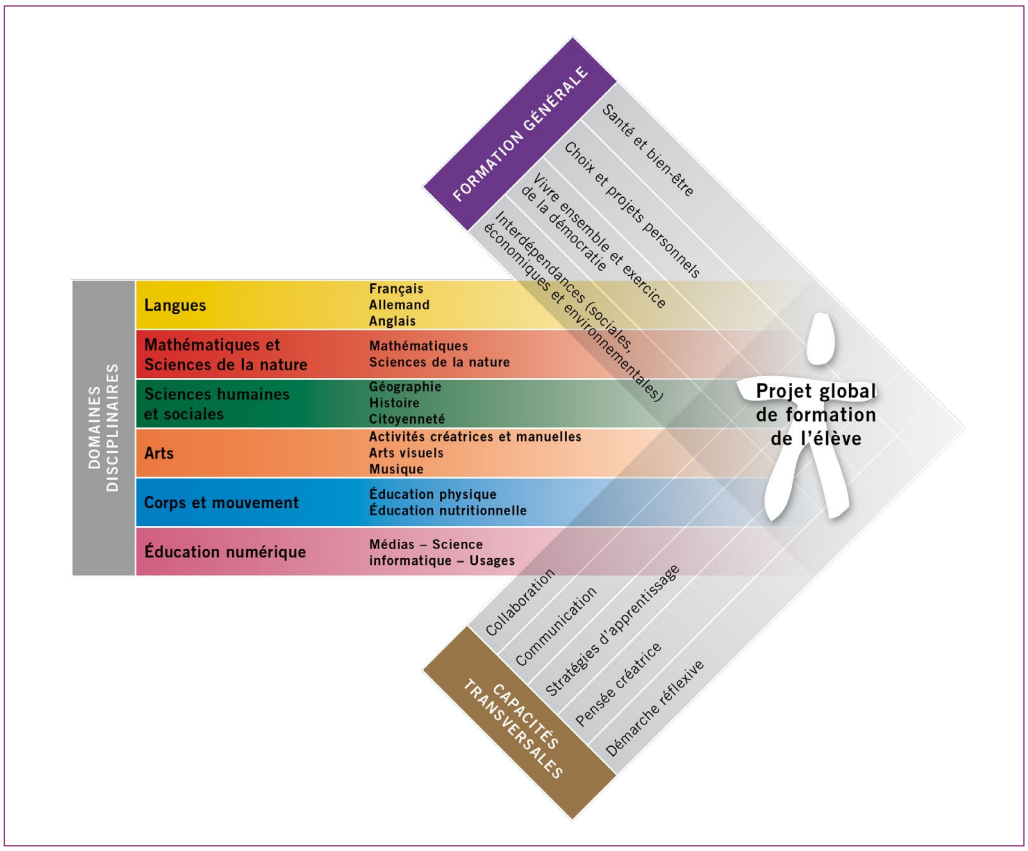
4. Enseignement-apprentissage

4.1 Plan d'études romand (PER)

Depuis la signature de la Convention scolaire romande, le plan d'études romand, entré en vigueur en 2011, est devenu la référence centrale et commune des objectifs d'enseignement pour les sept cantons francophones ou bilingues de la Suisse occidentale.

Ce cadre est organisé en trois entrées: les domaines disciplinaires, la formation générale et les capacités transversales.

Le plan d'études romand est à découvrir sur internet: https://portail.ciip.ch/per/domains



Langues	› Français › Allemand › Anglais › Latin
Mathématiques et sciences de la nature	› Mathématiques › Sciences de la nature
Sciences humaines et sociales	› Histoire › Géographie › Citoyenneté › Ethique et cultures religieuses (spécificité cantonale)
Arts	› Activités créatrices › Arts visuels › Musique
Corps et mouvement	› Education physique › Economie familiale (spécificité cantonale)
Éducation numérique	› Médias › Science informatique › Usages
Cours à option en 11H	› Dessin technique
	› Economie
	› Grec (classes PG uniquement)
	› Italien
	› Travaux pratiques de sciences
Capacités transversales	› Collaboration › Communication › Stratégies d'apprentissage › Pensée créatrice › Démarche réflexive
Formation générale	› Santé et bien-être › Choix et projets personnels › Vivre ensemble et exercice de la démocratie › Interdépendances (sociales, économiques et environnementales)

Les domaines disciplinaires, au nombre de six, sont constitués de plusieurs disciplines ayant des liens entre elles. Chaque canton dispose de 10 à 15 % de marge de manœuvre utilisée dans le canton de Fribourg pour les cours d'économie familiale, d'éthique et cultures religieuses et de latin.
Les élèves de 11H bénéficient d'un cours à option, à choisir parmi l'offre proposée par l'école.

Les capacités transversales, d'ordre social ou individuel, sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages, comme la collaboration, la communication, les stratégies d'apprentissage, la pensée créatrice et la démarche réflexive. L'élève les développe grâce aux activités menées dans toutes les disciplines. Elles ne sont pas enseignées en tant que telles, mais travaillées à travers les disciplines et intégrées progressivement comme outils au service des apprentissages.

La formation générale rassemble des thématiques de natures diverses; elle rend visibles des apports éducatifs et met en évidence l'importance d'initier l'élève à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées, au développement durable, à la construction d'argumentations ou encore à la prévention de la santé.

4.2 Grille horaire

—

Les élèves ont 32 leçons hebdomadaires la première année du CO, 33 la deuxième année et 34 la troisième année. Le nombre de leçons attribuées à chacune des disciplines visent à réaliser un équilibre entre des activités qui concourent toutes à la formation générale des élèves et au développement de leurs aptitudes tant physiques que mentales.

	9H			10H				11H			
	EB	G	PG	EB	G	PGS[1]	PGL[1]	EB	G	PGS	PGL
Langues											
Français	6	6	5	6	6	6	5	6	6	6	5
Allemand	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3
Anglais	2	2	2	2	3	3	3	2	3	3	3
Latin			3				4				4
MSN mathématiques et sciences de la nature											
Mathématiques	6	5	4	6	5	5	5	6	5	5	5
Sciences de la nature	2	2	1	2	2	3	2	2	2	3	2
SHS Sciences humaines et sociales											
Géographie	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3
Histoire	2	2	2	2	2	2	1				
Citoyenneté								1	1	1	1
Ethique et cultures religieuses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1[a]
Enseignement religieux confessionnel								1	1	1	1
A Arts											
Activités créatrices et manuelles	2	2	2	1	1	1		2			
Arts visuels		1	1	1	1	1	1		1	1	1[a]
Musique	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1
CM Corps et mouvement											
Education physique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Economie familiale								2	2	2	1
FG Formation générale											
Formation générale	1	1	1	1	1	0.5	0.5	*[c]	*[c]	*[c]	*[c]
Informatique	1	1	1	1	1	0.5	0.5				
Option											
Grec											2[a]
Choix propre à l'école[b]								2	2	1	
Total	**32**	**32**	**32**	**33**	**33**	**33**	**33**	**34**	**34**	**34**	**34**

[1] Dès la 10H, deux voies PG: PGL «latin» et PGS «sciences de la nature»

[a] Deux unités de grec ou une unité d'éthique et cultures religieuses et une unité d'arts visuels

[b] Economie (offre obligatoire), dessin technique, italien, MITIC, travaux pratiques de sciences

[c] En principe, une unité d'étude/informations au titulaire afin de donner du temps hors enseignement pour la gestion de la classe

4.3 Encouragement à l'apprentissage de la langue partenaire et immersion

—

Selon les lignes directrices pour l'encouragement à l'apprentissage de la langue partenaire de 2022, l'enseignement de la langue partenaire par immersion est promue dans les écoles. Différentes formes d'immersion, telles que des activités d'échange, des rencontres dans un lieu tiers, des projets d'école, des séquences d'enseignement ponctuelles ou un enseignement par immersion plus conséquent, voire l'organisation de classes bilingues peuvent être proposées. Les directions d'établissement informent les parents et les élèves sur ces différentes offres.

www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/encouragement-a-lapprentissage-de-la-langue-partenaire-immersion



Cantine scolaire CO d'Estavayer-le-Lac

4.4 Travail personnel de l'élève

—

Les devoirs contribuent à l'apprentissage de l'élève; ils découlent du programme scolaire et sont, en principe, réalisés à la maison. Les devoirs suivent un travail d'apprentissage réalisé en classe; il ne s'agit donc pas d'un moment où l'élève est amené à construire ou acquérir de nouvelles connaissances.
Les devoirs permettent aussi d'informer les parents sur les exigences et les contenus des programmes d'études et favorisent la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant.

Types de devoirs

Les types de devoirs peuvent varier selon le degré, le type de classe ou encore la spécificité des disciplines. Les **devoirs de préparation** sont à faire avant la leçon pour se préparer à l'apprentissage qui sera conduit en classe. Les **devoirs d'appropriation et de pratique** permettent de consolider des habiletés ou des connaissances nouvellement acquises. Il existe également des **devoirs de prolongement**, qui amènent à appliquer des connaissances acquises dans un nouveau contexte. Enfin, des **devoirs créatifs** tels que des projets, des essais et des enquêtes permettront d'entraîner et de consolider les connaissances et les compétences.

Temps à consacrer aux devoirs

Il est difficile de préciser le temps à consacrer aux devoirs parce que cela diffère d'un élève à l'autre et qu'il n'existe aucune tâche standard qui puisse être exécutée dans un même laps de temps. Plus que la durée, c'est la régularité et la fréquence du temps consacré aux devoirs qui a un impact positif sur les apprentissages. Toutefois, on peut considérer comme normal d'y passer au moins une heure par jour.



Bibliothèque CO de Marly

5. Evaluation

L'évaluation scolaire fait partie intégrante de l'enseignement-apprentissage. Selon le moment où elle a lieu, cette dernière a des visées distincte:

- Guider les apprentissages: c'est le rôle de l'évaluation formative. Elle décrit la progression des apprentissages en signalant les acquis déjà en place chez l'élève au même titre que les manques, les imprécisions ou les erreurs auxquelles il convient de remédier.
 Cette phase d'observation et d'interaction entre l'enseignant et l'élève est mise en œuvre à différents moments de l'année scolaire. L'évaluation formative est communiquée à l'élève sous forme de commentaires, d'annotations de tableaux de progression, etc.
- Attester du degré d'acquisition des connaissances et des compétences: c'est le rôle de l'évaluation sommative. Elle décrit par des notes le degré d'atteinte des objectifs. Les résultats obtenus à ces évaluations sont intégrés dans les bilans semestriels.

Les résultats de l'élève sont transmis régulièrement aux parents.

5.1 Evaluation des apprentissages

Les résultats, exprimés en nombre de points sur un total donné, sont traduits ensuite sur une échelle de notes allant de 1 à 6 qui sont données au demi-point; la note 4 indique le seuil de suffisance.

Dans chaque discipline, la note du bulletin scolaire de l'élève est établie à partir des résultats obtenus durant chaque semestre; elle est arrondie au demi ou à l'entier. Cette note peut, dans certaines situations, faire l'objet d'une pondération, qui permet de tenir compte de la façon dont l'élève a progressé dans ses apprentissages.

5.2 Evaluations cantonales

Des évaluations cantonales de fin de scolarité obligatoire ont lieu en fin de 11H dans certaines disciplines. D'autres tests de portée intercantonale peuvent avoir lieu au cours du cycle 3. Les modalités en sont fixées par le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF).

5.3 Evaluation du développement des capacités transversales

—

Les attitudes de l'élève face aux exigences de sa formation et à celles de la vie collective, qu'elles soient d'ordre social ou individuel, sont évaluées sur la base de critères appréciés selon une échelle de quatre positions. Les aspects pris en compte sont en lien avec les capacités transversales définies dans le plan d'études. Trois capacités sont plutôt d'ordre individuel comme la gestion d'une tâche, s'engager dans la réalisation d'une nouvelle idée ou comparer son opinion à celle des autres. Les deux autres sont d'ordre social comme respecter les règles et les conventions, reconnaître son appartenance à une collectivité.



Cuisine CO de Sarine-Ouest



Salle d'informatique CO du Belluard

5.4 Atteinte des objectifs d'apprentissage

—

Le seuil de suffisance attestant l'atteinte des objectifs d'apprentissage est exprimé par la note 4 pour l'ensemble des disciplines notées.

La situation de l'élève dont les résultats sont insuffisants est analysée par les enseignants. Des mesures de soutien peuvent être envisagées.

Le changement de type de classe en fait partie (cf. point 6.2). Exceptionnellement, le prolongement de cycle dans le même type de classe peut être décidé.

La décision imposant un changement de type de classe ou refusant un prolongement de cycle peut, dans les dix jours, faire l'objet d'un recours des parents auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles.

5.5 Bulletin scolaire

—

Le bulletin scolaire, utilisé dès le cycle 1, est le document attestant l'accomplissement de la scolarité de chaque élève. Il contient les indications sur le degré d'atteinte des objectifs du plan d'études ainsi que les décisions concernant le parcours scolaire de l'élève.

Il est remis aux parents deux fois par année, au terme de chaque semestre. Par leur signature, les parents attestent avoir pris connaissance des informations et résultats qui y sont consignés. Ils le remettent au titulaire de classe dans le délai prévu par l'école.

Le bulletin scolaire est conservé à l'école, puis est remis à l'élève au terme de sa scolarité obligatoire.



Aula CO de la Tour-de-Trême

6. Orientation des élèves

6.1 Procédure de passage de l'école primaire vers l'école du cycle d'orientation (Passage EP-CO)

Le passage de l'école primaire vers le cycle d'orientation (CO) est la première étape d'une orientation qui a lieu tout au long du CO puis durant la période de formation après le CO.

Voici une brève présentation des éléments pris en compte et du déroulement de la procédure:

Les indicateurs de préorientation
La procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation (passage EP-CO) est basée sur quatre indicateurs prévus par le règlement de la loi scolaire (RLS).

Indicateur A L'avis de l'enseignant
L'enseignant mène une observation attentive de l'élève dans le domaine des acquis scolaires et des attitudes face aux apprentissages.

Indicateur B Les notes du premier semestre de 8H
Les résultats en français, allemand, mathématiques et SN-SHS sont pris en compte.

Indicateur C L'avis des parents et de l'élève
En tenant compte de l'autoévaluation de l'élève, les parents communiquent un avis qui se base sur ses compétences disciplinaires et ses comportements et attitudes face au travail et aux apprentissages.

Indicateur D L'évaluation de préorientation
Les élèves dont les indicateurs A, B et C ne concordent pas effectuent une évaluation de préorientation dans deux disciplines (français et mathématiques).

Le déroulement du passage EP-CO

Analyse
Tout au long de la procédure, un dossier de passage est complété pour chaque élève. Lors d'un entretien avec les parents et l'élève, l'enseignant présente le résultat de son analyse des indicateurs A et B. Les parents posent des questions de clarification. Au terme de l'entretien, les parents reçoivent un document qui leur permettra de donner leur propre avis dans les 10 jours.

Décision
Lorsque les indicateurs A – B – C sont concordants, la décision de préorientation est prise.

S'ils ne concordent pas, l'élève passe une évaluation de préorientation. Si trois indicateurs sur quatre concordent, la décision de préorientation est prise.

Si tel n'est pas le cas, le directeur du CO, après avoir analysé le dossier de passage et entendu les parents et les enseignants, prend une décision de préorientation.

En cas de désaccord, les parents peuvent faire recours dans les 10 jours auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles.

6.2 Changement de type de classe

—



Au cycle 3, l'orientation continue des élèves est favorisée par une concertation régulière entre la direction, les enseignants, les parents et les élèves, ainsi que par une bonne information des élèves et des parents sur les conditions d'un changement de type de classe ainsi que sur les possibilités de formation.

Le placement dans le type de classe convenant le mieux à l'élève au moment de son entrée au cycle 3 n'a pas un caractère définitif; une observation attentive de l'élève et de l'évolution de ses acquis scolaires peuvent justifier un changement de type de classe.

Tout élève attestant d'une maîtrise confirmée des apprentissages dans la classe où il se trouve peut passer vers un type de classe plus exigeant. Des difficultés importantes rencontrées dans les apprentissages scolaires ou dans le rythme de travail imposent, à l'inverse, un changement vers un type de classe moins exigeant. Ces changements ont lieu en principe au terme de chaque semestre.

Les conditions sont fixées par Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) dans les directives relatives aux changements de type de classe et à la perméabilité à l'école du cycle d'orientation.

www.fr.ch/etat-et-droit/legislation/lois-reglements-directives-dfac

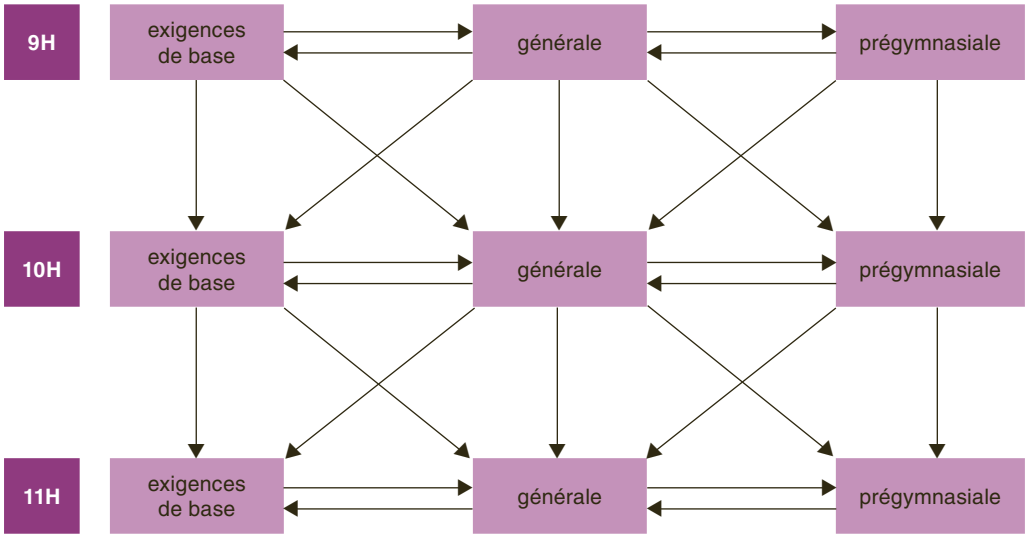
6.3 Prolongation de la scolarité

—

Le directeur peut autoriser un élève à accomplir au terme de sa scolarité obligatoire une douzième et, exceptionnellement, une treizième année de scolarité. Cette prolongation est accordée en particulier lorsqu'il s'agit pour l'élève d'acquérir l'entier du programme de la scolarité obligatoire.

Les modalités et les conditions d'octroi de la prolongation de la scolarité sont fixées par la DFAC. Celles-ci sont communiquées aux élèves et aux parents par les directions d'établissement.
Au cours de l'année scolaire supplémentaire (12e, voire 13e année de scolarité), l'élève doit respecter les conditions fixées en ce qui concerne l'attitude face au travail et le comportement dans le cadre scolaire. Si l'attitude de l'élève est clairement répréhensible, une exclusion définitive peut être prononcée par l'inspecteur. Dans ce cas, un avertissement aura été donné au préalable.

Principales modalités de changement de type de classe et de prolongation de la scolarité:



Exceptionnellement, le prolongement de cycle dans le même type de classe peut être décidé. Le prolongement de cycle ne peut, en principe, être décidé qu'une seule fois au cours de la scolarité obligatoire.

12e année linguistique (DAL)

L'élève qui a achevé le cycle d'orientation et qui souhaite parfaire ses connaissances de l'allemand avant d'entrer en apprentissage ou de poursuivre des études peut envisager une 12e année (exceptionnellement une 13e année) dans un établissement scolaire de l'autre partie linguistique. Il sera intégré dans une classe de 11H de langue allemande, en principe dans le même type de classe. Aux conditions fixées par la DFAC, l'élève peut être intégré dans un type de classe plus exigeant.

Le projet DAL offre en principe 3 variantes: retour quotidien au domicile parental, échange réciproque et vie dans une famille d'accueil.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la mi-février pour l'année scolaire suivante.

Des informations peuvent être obtenues auprès des centres d'orientation professionnelle, des directions d'établissement ou auprès de la coordination des échanges linguistiques du canton de Fribourg, responsable de ces échanges.

www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/12e-annee-linguistique

6.4 Centres d'orientation professionnelle

—

La mission des centres d'orientation régionaux, situés dans les écoles du CO, est de soutenir les jeunes à choisir une voie de formation après l'école obligatoire.
Les conseillers en orientation collaborent activement avec les directions et les titulaires de classe pour apporter accompagnement et soutien aux jeunes dans la recherche de leur voie de formation. Leur rôle principal consiste à préparer les jeunes à un choix professionnel et à les accompagner dans l'élaboration de leur projet. Bien que les parents restent responsables de leur enfant dans ce domaine, ils peuvent solliciter des entretiens avec les conseillers en orientation de leur CO pour avancer dans les étapes d'orientation.

Leur offre est basée sur les axes suivants:

- Information: une large documentation, physique et digitale, est à disposition sur les possibilités de formation, les différentes professions, les adresses des entreprises pour effectuer des stages, les listes d'examens de sélection et les dates des séances d'information organisées par les associations professionnelles, etc.
- Préparation au choix d'une voie de formation dans le cadre de séances collectives avec le groupe-classe.
- Entretien et conseil individuel: dresser le bilan avec l'élève, identifier ses intérêts et ses points forts, préciser ses choix, l'aider à formuler un projet réaliste.
- Aide à la réalisation du choix: accompagnement opérationnel dans les démarches.



Centre d'orientation du CO de la Glâne

3 sites internet à disposition:

www.info-orientationfr.ch répond à de nombreuses questions concernant toutes les voies de formation après l'école obligatoire.

www.orientation.ch contient toutes les places d'apprentissage publiées par les employeurs, ainsi que de nombreuses informations sur les voies de formation.

www.fr.ch/sopfa est le site du Service de l'orientation professionnelle

Le guide de stage est à la fois un document d'organisation, de préparation, d'accompagnement et d'évaluation du stage. Il est en priorité destiné aux élèves du secondaire I qui effectuent un stage d'information professionnelle en entreprise.

Le classeur «Une vie, des directions» propose divers thèmes et exercices permettant de préparer la suite de la scolarité obligatoire et l'élaboration d'un projet professionnel.

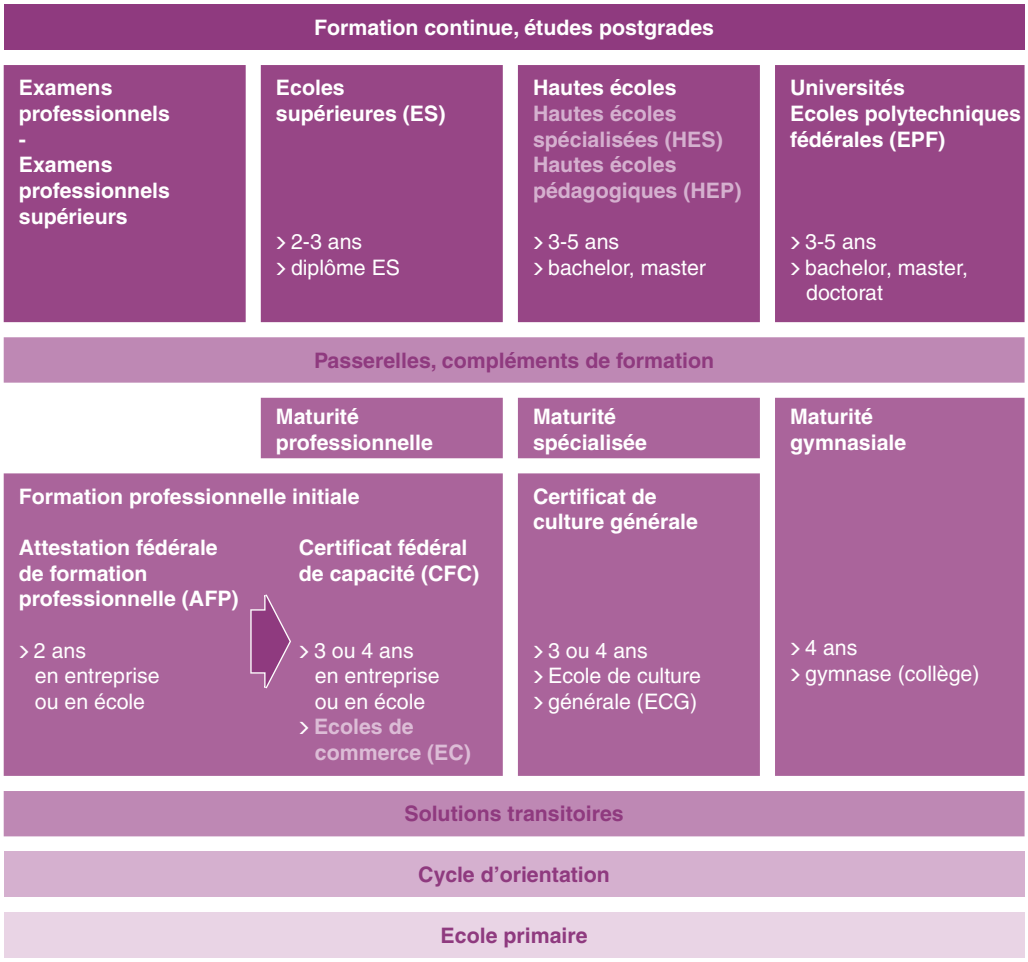
La brochure «Après le CO» présente de manière systématique les filières de formations professionnelles et scolaires aussi bien au niveau du secondaire II que du tertiaire.

Ces documents peuvent être téléchargés sur www.fr.ch/sopfa.

6.5 Passage au postobligatoire

—

La fin de la scolarité obligatoire marque le début de l'entrée dans la formation postobligatoire. Différentes voies de formation sont offertes après l'école du cycle d'orientation:



Les parents et les élèves obtiennent des précisions au sujet des procédures d'inscription, des conditions d'entrée, du cursus de formation, etc. auprès des centres d'orientation régionaux présents dans les écoles du CO, ainsi que sur www.orientation.ch.

Contacts utiles

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg
T +41 26 305 12 27
senof@fr.ch
www.fr.ch/dfac/senof

Inspectorat scolaire SEnOF
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez
T +41 26 305 73 80
inspectorat.scolaire@fr.ch

Service de l'enseignement spécialisé et de mesures d'aide SESAM
Rue de l'Hôpital 3, 1700 Fribourg
T +41 26 305 40 60
sesam@fr.ch
www.fr.ch/sesam

Service du sport SSpo
Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg
T +41 26 305 12 62
sport@fr.ch
www.fr.ch/sspo

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Pérolles 24 , Case postale 24, 1701 Fribourg
T +41 26 305 15 30
sej-ja@fr.ch
www.fr.ch/dsas/sej

Coordination des échanges linguistiques du canton de Fribourg
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez
T +41 26 305 73 66
www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/12e-annee-linguistique

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg
T +41 26 305 12 27
www.fr.ch

—

Impressum

Rédaction
© Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg
www.fr.ch

Edition
2026

Mise en page
Service d'achat du matériel et des imprimés, Granges-Paccot

Photographies
Omar Cartulano
Marine Ding

Distribution
Office Cantonal du Matériel Scolaire, Granges-Paccot

Imprimé sur papier 100% recyclé

ISBN 978-2-940442-07-2

9 782940 442072 >

EC 1450